



Contribution de l'Unep pour la mission d'information sur le fonctionnement et l'organisation de l'enseignement agricole

L'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) est la seule organisation professionnelle représentative des 30 050 entreprises du paysage, reconnue par les pouvoirs publics, soit plus de 109 900 actifs pour 6,26 Md€ de chiffre d'affaires.

Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en délégations régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents.

Les entreprises du paysage disposent de compétences variées permettant de proposer **une large gamme de solutions professionnelles** en matière de :

- Création, aménagement et entretien de parcs et jardins
- Terrains de sports et de loisirs, toitures végétalisées, milieux aquatiques, systèmes d'arrosage et d'éclairage
- Génie végétal et génie écologique, gestion d'espaces naturels
- Paysagisme d'intérieur, conception et entretien de décors
- Elagage, abattage, débroussaillage, reboisement.

Les **métiers du paysage** connaissent ces dernières décennies de profondes évolutions, tant sur le plan des techniques utilisées dans les créations ou en entretien des aménagements paysagers que sur le plan réglementaire. Ils deviennent de plus en plus techniques et technologiques, tout en gardant un profond ancrage végétal. Pour rester compétitives, les entreprises optent pour la formation initiale, la formation continue et l'auto-formation.

La filière est **créatrice d'emplois** et tous les profils sont recherchés, de l'ouvrier paysagiste, au chef d'équipe jusqu'au conducteur de travaux. La branche propose des postes à différents niveaux d'études, du CAP à l'ingénieur. Au cours de la crise Covid-19, les entreprises du paysage ont continué à recruter avec 7 400 emplois salariés créés en 2020¹, soit environ 20 emplois créés chaque jour.

Dans un contexte de forte croissance, la filière est de plus en plus confrontée à **une pénurie de main d'œuvre**. Les difficultés de recrutement figurent chaque année dans les principales préoccupations des entrepreneurs du paysage.

Le développement de l'attractivité des métiers du paysage est au cœur des priorités de la filière. En ce sens, l'Unep œuvre avec ses partenaires institutionnels à l'amélioration continue des référentiels de formation. **Pour rendre plus visibles les métiers du paysage et susciter des vocations**, plusieurs actions sont menées par la profession à destination de tous publics, en particulier des jeunes.

¹ [Chiffres clés 2020 des entreprises du paysage](#)

Sommaire

Présentation de l'Unep	1
I. Etat des lieux sur l'éducation et la formation dans le paysage.....	4
A. Les interactions de l'Unep avec l'enseignement dans le Paysage.....	4
B. Les jeunes et les métiers du paysage.....	4
1. Des métiers plébiscités par les jeunes.....	4
2. Une profession jeune s'ouvrant aux femmes.....	4
3. L'essor de l'apprentissage dans le Paysage.....	5
C. Evaluation des besoins en compétences pour les métiers du paysage (étude réalisée par le cabinet Terre d'Avance)	5
D. Recensement de l'offre de certifications et de formations existantes (étude de la CPNE en agriculture)	6
II. Les actions de l'Unep pour renforcer l'attractivité des métiers du paysage (formation initiale et continue)	7
A. Dans la formation initiale.....	7
1. Les outils de promotion des métiers du paysage auprès des jeunes et des enseignants.....	8
a. Mise en place d'un site internet sur les métiers du paysage.....	8
b. Collaboration avec l'Onisep pour créer un Zoom des métiers et un module pédagogique pour les professeurs.....	8
c. Répondre au "Parcours Avenir" avec la création d'un outil complémentaire.....	8
d. Autres outils élaborés par l'Unep.....	8
2. Des actions ciblées vers les jeunes et les enseignants.....	9
3. La mise en place d'une aide financière pour les apprentis avec Pays'Apprentis (mobilité, matériels).....	9
4. Fluidifier les parcours par la réforme du BTS Aménagement Paysager de 2024.....	10
5. Favoriser l'excellence et le savoir-faire des métiers pour attirer les jeunes.....	10
a. Les Wordskills (anciennement olympiades des métiers).....	10
b. Le Concours de reconnaissance des végétaux.....	10
6. Développer le levier de la digitalisation.....	11
a. L'évolution de l'enseignement en distance avec la crise covid.....	11
b. La mise en place d'un « TOEIC » pour les végétaux.....	11



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

B. Dans la formation continue.....	12
1. Les outils de l’Unep pour renforcer la formation professionnelle continue des professionnels du paysage.....	12
a. Répondre à l’évolution des métiers, l’engagement de l’Unep pour la biodiversité.....	12
b. Former dans la transmission et la reprise d’entreprise du paysage.....	12
c. La création de capsules Camp’Num sur les gestes professionnels.....	12
d. La diffusion des règles professionnelles aux établissements de formation.....	13
2. Répondre aux fortes demandes de reconversion.....	13
a. Les POEC et POEI.....	13
b. Transitions Collectives.....	13
c. Le développement des stages.....	13
3. Projet pour l’insertion professionnelle de réfugiés en Ile-de-France (mise en place d’un contrat pro expérimental).....	14
 C. L’action des délégations régionales de l’Unep dans les territoires.....	14
1. Le lien avec les DRAAF.....	14
2. Expérimentation menée en Normandie : la signature d’un contrat d’objectifs entre l’Unep Normandie et la Région Normandie.....	14
3. Les conventions régionales de l’Unep avec Pôle Emploi.....	15
 III. Les recommandations de l’Unep	15
1. Recommandations issues des études liées à l’Unep.....	15
2. Revaloriser l’apprentissage des élèves et les débouchés au travers du végétal.....	15
3. Intégrer les enjeux biodiversité dans les formations au paysage (recommandations du CNB).....	16
a. Sur l’éducation.....	16
b. La formation.....	16

I. Etat des lieux sur l'éducation et la formation dans le paysage

A. Les interactions de l'Unep avec l'enseignement dans le Paysage

L'enseignement « Paysage » s'organise autour de 4 structures :

- **La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)** du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)
- **Le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)**
- **L'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFR)**
- **L'Union Nationale Rurale d'Education et Promotion (UNREP)**

L'Unep collabore étroitement avec ces diverses organisations pour répondre aux besoins des entreprises en matière d'emploi et de formation.

B. Les jeunes et les métiers du paysage

1. Des métiers plébiscités par les jeunes

L'Unep a souhaité connaître l'appétence des moins de 35 ans pour les métiers du paysage, leurs ambitions et l'image qu'ils ont de la profession. L'enquête réalisée démontre qu'une large majorité des moins de 35 ans souhaitent **travailler au contact de la nature**, et éprouveraient à plus de 80 %² de la fierté à exercer un métier qui œuvre concrètement à défendre l'environnement. **Près de la moitié des jeunes sont ainsi attirés par les métiers liés au paysage.**

2. Une profession jeune s'ouvrant aux femmes

La profession demeure très jeune puisque 60 %³ des salariés ont moins de 35 ans. 88 % des salariés des entreprises du paysage sont des hommes. Mais la profession se féminise progressivement : sur les 12800 salariés de plus en 2 ans, 2400 sont des femmes (près d'1 recrutement sur 5). Elles sont désormais 9700 contre 7 300 en 2018, soit 12 % des effectifs.

Cette augmentation se retrouve notamment dans la fonction d'encadrement : la part des femmes chez les cadres est passée de 22 % à 25 %. Elles sont plus jeunes et occupent davantage de postes de terrain, à 28,5 % contre 23 % en 2018.

² [Enquête « Les jeunes et les métiers du paysage », Unep - Yougov, janvier 2021](#)

³ Chiffres clés de 2020 des entreprises du paysage



3. L'essor de l'apprentissage dans le Paysage

La filière du paysage **mise sur l'apprentissage ou l'alternance pour former les jeunes, et les aider à se projeter vers ses métiers. Un quart (23 %) des embauches dans le paysage** ont été réalisées en contrat d'apprentissage et d'alternance fin 2020.

Les jeunes qui entrent en apprentissage dans le Paysage ont la certitude de trouver facilement un emploi à l'issue de leurs études. [Les chiffres clés de 2018⁴](#) indiquent que la grande majorité des CDD du secteur est composée de contrats d'apprentissage (10,5% des contrats). Ces contrats d'apprentissage sont d'une durée de **14 mois et demi en moyenne**.

Les perspectives d'embauche d'apprentis sont positives, puisque les chefs d'entreprise affichent leur volonté de recruter : 44 % des entreprises employant au moins un salarié envisageaient d'embaucher un ou plusieurs apprentis en 2021, ce qui porterait à 9 000 le nombre d'apprentis recrutés dans le secteur.

C. Evaluation des besoins en compétences pour les métiers du paysage (étude réalisée par le cabinet Terre d'Avance)

L'Unep est à l'initiative d'une décision paritaire qui a permis de mettre en place une étude sur « **l'évolution des métiers de l'encadrement des entreprises du paysage et des dispositifs de professionnalisation et de certification associés** ». Cette étude sera publiée en 2022.

Objectifs de l'étude :

- **Réaliser un état des lieux des compétences des métiers d'encadrement** dans les métiers du paysage, et **des évolutions des pratiques** prévues par les tendances structurelles du secteur ainsi que des impacts de la conjoncture
- **Cartographier l'offre de formation supérieure et les dispositifs certifiants existants** pour identifier les besoins d'ajustement de ces outils de formation conformément aux nouvelles attentes des entreprises et des besoins en compétences.
- **Réaliser des ajustements dans les parcours de développement des compétences actuels** et une adaptation des certifications des métiers du paysage qui exercent une mission d'encadrement
- **Proposer des préconisations** pour favoriser le développement et la promotion des filières de la formation supérieure, et y adosser un **plan d'actions**.

⁴ La part indiquée dans les derniers chiffres clés 2020 doit être actualisée.

D. Recensement de l'offre de certifications et de formations existantes (étude de la CPNE en agriculture)

Une étude⁵ est menée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE) en Agriculture pour recenser l'offre de certifications et de formations en Agriculture et étudier si elle est suffisamment complète⁶.

L'étude permet de recenser l'ensemble des organismes et établissements (CFA, lycées professionnels, établissements d'enseignement supérieur, etc.) et de cartographier les diplômes et les certifications qu'ils délivrent. Elle permet d'intégrer l'ensemble des voies d'accès et des passerelles pour les secteurs d'activité agricoles.

L'Unep en tant que membre de la CPNE, a suivi de près cette étude. Elle affiche un bilan positif avec 59 % des actions de formations disponibles en apprentissage et 92 certifications disponibles dans 2 200 organismes de formation. Cette étude vise notamment à établir **des préconisations d'évolution de l'offre et d'évaluer l'adéquation entre les besoins en compétences et l'offre de certifications/formations sur le territoire.**

Constat et préconisations de l'étude :

La majorité des entreprises du secteur agricole considère que les formations couvrent l'ensemble des compétences qui sont demandées aux salariés. Cependant, certaines entreprises identifient des compétences non couvertes par les offres de formations et des points qui pourraient être davantage abordés tels que :

- La gestion de l'entreprise et des équipes,
- L'obtention du permis B (dont poids lourd) et la conduite d'engins
- La réglementation en vigueur
- Et les techniques métiers.

Deux tiers des répondants issus des métiers du Paysage indiquent que les formations identifiées et dont sont issus leurs collaborateurs couvrent la totalité des compétences attendues. Néanmoins, des améliorations sont à envisager. Au-delà du constat de la baisse du nombre d'heures consacrées à un élément fondamental du métier de paysagiste c'est-à-dire, la reconnaissance des végétaux, les paysagistes ont identifié **plusieurs certifications qui nécessiteraient une augmentation du volume horaire d'enseignement** pour répondre parfaitement aux enjeux métiers :

- **L'élagage**

Un certificat de spécialisation (CS⁷) existe mais contient des compétences non-couvertes dans le CS arboriste élagueur. Au sein du volet élagage, **les enjeux de sécurité et de reconnaissances des arbres**

⁵ Etude Kyu Lab pour la CPNE en agriculture, octobre 2021.

⁶ La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui a renforcé la nécessité de rendre visible et lisible l'offre de certifications et de formation tout au long de la vie ainsi que les parcours d'évolution et de mobilité professionnelle.

⁷ Le certificat de spécialisation est un titre du ministère chargé de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans un champ professionnel précis. (Plus d'informations sur <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/cs>)

sont primordiaux. Le travail de l'élagueur est risqué : les entreprises recherchent des personnels qualifiés en matière de sécurité. Des rappels réguliers sur les règles de sécurité sont nécessaires tout au long de la carrière d'un élagueur (le diplôme étant particulièrement dense) pour garantir son niveau de maîtrise. Dans le même temps, la botanique et la biologie des arbres restent des sujets incontournables du métier pour choisir les arbres à conserver ou non, apporter des solutions curatives aux arbres malades. Des lacunes sont remarquées à la sortie du cursus.

- **La préparation des sols**

Les sols sont des supports de biodiversité et entrent pleinement dans les enjeux de résilience des territoires (puits de carbones, lutte contre les inondations, lutte contre la propagation des organismes nuisibles). A ce titre, les connaissances acquises au sein des entreprises nécessitent d'évoluer afin de permettre une adaptation des métiers à ces enjeux.

- **Les techniques alternatives aux produits phytopharmaceutiques de synthèse**

Les enjeux de préservation de l'environnement, de la santé et les enjeux réglementaires imposent aux entreprises du paysage d'adapter leurs pratiques. Même si des formations sont imposées, les entreprises doivent parfaire en continu leurs connaissances aux nouvelles techniques (produits de biocontrôles, techniques alternatives, protection biologiques intégrée, gestion écologique).

L'étude a ainsi **préconisé diverses solutions afin d'améliorer la couverture des compétences dans l'offre de formation :**

- Développer des formations plus spécifiques aux métiers (59%)
- Inclure davantage de pratiques dans l'offre de formation actuelle (46%)
- Bénéficier d'aides financières pour former les salariés aux diplômes/certifications (36%)
- Améliorer l'accessibilité géographique des formations existantes (21%)
- Créer une ou des nouvelles certifications/ diplômes correspondant davantage au métier (13%)

II. Les actions de l'Unep pour renforcer l'attractivité des métiers du paysage (formation initiale et continue)

A. Dans la formation initiale

Les jeunes dans l'enseignement agricole sont ciblés au début de leurs études pour être orientés vers les entreprises du paysage. Ils sont de plus en plus nombreux à se questionner sur la raison d'être de leur future profession.

1. Les outils de promotion des métiers du paysage auprès des jeunes et des enseignants

Des outils pédagogiques sont développés par l'Unep et s'appuient sur les professionnels du paysage, et les enseignants en collège et lycée.

a. Mise en place d'un site internet sur les métiers du paysage

En juillet 2019, l'Unep a créé le site « [les métiers du paysage](#) » dédié aux jeunes qui s'interrogent sur leur orientation ou veulent travailler dans le paysage. Le site propose la présentation de 16 métiers sous forme d'interview de salariés et une recherche de formation par localisation, niveau d'études et métiers.

b. Collaboration avec l'Onisep pour créer un Zoom des métiers et un module pédagogique pour les professeurs

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) en partenariat avec l'Unep a réalisé un [kit pédagogique en ligne](#) qui s'intitule « Découvrir les métiers du paysage ». Il est mis à disposition du corps enseignant, afin de sensibiliser les collégiens et les lycéens aux métiers du secteur du paysage.

c. Répondre au « Parcours Avenir » avec la création d'un outil complémentaire

Dans le cadre de « [Parcours Avenir](#) », **un outil complémentaire au kit de l'Onisep** est en cours d'élaboration par l'Unep. Il sera plus facilement appréhendable et mis à jour pour mettre en avant les ressources développées par l'Unep et prendre en compte l'évolution des métiers. Au travers de trois parcours cliquables disponibles, le module proposera des témoignages en vidéo de neuf professionnels du secteur ainsi que des fiches métiers et une synthèse des qualités, envies et compétences mises en jeu.

Pour accompagner au mieux les enseignants à utiliser le module en classe, l'Unep a rédigé un guide pour eux, **avec des pistes d'activité, ainsi qu'un quiz de personnalité pour approfondir la réflexion des élèves.**

d. Autres outils élaborés par l'Unep

- Réalisation d'interviews métiers de professionnels pour mettre en avant leurs motivations à travailler dans ce métier et notamment pour promouvoir la place des femmes
- Un quiz d'orientation « Pour quel métier du paysage êtes-vous fait », basé sur les principaux traits de personnalité
- Des vidéos 360 ° pour vivre les métiers en réalité virtuelle



2. Des actions ciblées vers les jeunes et les enseignants

En complément de ces outils, l'Unep réalise diverses actions pour informer les élèves sur les métiers du paysage et mettre en avant le rôle de la profession pour répondre aux enjeux environnementaux et de biodiversité :

- **Interventions pédagogiques en classe et visites d'entreprise** (organisées par les délégations régionales de l'Unep)
- Diffusion du kit pédagogique de l'Unep à **25 000 enseignants de collèges et lycées** (prévue pour janvier 2022)
- Participation à **des salons d'orientation et d'apprentissage**
- Participation à « [l'Aventure du vivant](#) », action de la DGER qui repose sur un camion itinérant qui présente les métiers de l'agriculture, dont le paysage. Lors de ces journées, le camion propose un simulateur de conduite d'engin agricole, des vidéos de témoignages de jeunes, des films en 3D (lunettes Oculus), jeux numériques, des tablettes interactives pour découvrir des filières d'orientation et des mini conférences.
- **Insertion d'annonces publicitaires** (Phosphore, We Demain, Onisep)
- **Réalisation de 10 chroniques** diffusées à la radio en septembre 2021 et disponibles sur [soundcloud](#)
- **Animation des réseaux sociaux** pour s'adresser directement aux jeunes et les amener sur le site
 - Des campagnes webmarketing (toute l'année)
 - Des partenariats avec des influenceurs sur YouTube et Instagram
 - Un jeu interactif pour découvrir les métiers (22 novembre au 11 décembre 2021)
 - Relai de la campagne « [Entrepreneurs du vivant](#) » du ministère de l'Agriculture. L'Unep a collaboré avec le ministère pour réaliser le tournage dans l'une de ses entreprises adhérentes et mettre en avant 2 professionnels du paysage. La campagne a été diffusée sur différents canaux (télévision, presse quotidienne nationale et régionale etc.).

3. La mise en place d'une aide financière pour les apprentis avec Pays'Apprentis (mobilité, matériels)

L'Unep et les Organisations Syndicales de Salariés ont décidé de reconduire le dispositif d'aide à la mobilité [Pays'Apprentis](#) qui fête ses 10 ans cette année. Pays'Apprentis permet la prise en charge



partielle du coût des déplacements, des frais d'hébergement liés à l'éloignement entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage, ou encore des frais d'équipement en matériel informatique.

17 000 apprentis ont bénéficié de cette aide financière. Le dispositif est réservé aux apprentis des entreprises du paysage qui entrent dans l'année de validation de leur diplôme. L'aide est comprise entre 200 et 600 euros, selon la distance entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.

4. Fluidifier les parcours par la réforme du BTS Aménagement Paysager de 2024

La **réforme du BTS prévue pour 2024** offre la possibilité de davantage fluidifier les parcours. L'Unep rencontrera début janvier les inspecteurs en charge de ce dossier au ministère de l'Agriculture. L'objectif est de les informer sur les demandes de la profession au regard des référentiels de compétences et d'évaluations actuels. La tendance montre que la connaissance des végétaux et dans une moindre mesure de la faune est un point qui demande davantage d'heures d'apprentissage et de davantage de temps sur le terrain.

Elle s'appuiera également sur un recueil fait auprès des entreprises du paysage et également auprès d'enseignants en BTS Aménagement paysager. L'Unep s'appuie sur un réseau dynamique de professionnels toujours motivés à faire évoluer le contenu des formations afin qu'elles répondent aux préoccupations du métier.

Au cœur de cette réforme, l'Unep compte suggérer auprès du ministère de l'Agriculture la création d'**une période de stage obligatoire idéalement en pépinière – pour les jeunes en formation initiale**⁸. Ce stage permettrait aux jeunes d'apprendre les végétaux (lieu de culture, trajet etc.) qu'ils seront amenés à manipuler tout au long de leur carrière professionnelle.

5. Favoriser l'excellence et le savoir-faire des métiers pour attirer les jeunes

a. Les Wordskills (anciennement olympiades des métiers)

L'Unep est partenaire de la **compétition WorldSkills** (anciennement appelé « Olympiades des Métiers ») des sélections régionales aux finales nationales – pour démontrer le professionnalisme du métier de jardinier-paysagiste. Cette compétition est une véritable vitrine d'excellence de la filière du paysage⁹.

Les prochains médaillés d'or des Finales Nationales intégreront l'équipe de France des métiers pour concourir à la Finale Mondiale de Shanghai (Chine) programmée du 12 au 17 octobre 2022.

b. Le Concours National de reconnaissance des végétaux

Le Concours National de reconnaissance des végétaux s'adresse aux apprenants des niveau V (Capa, BPA...), IV (Bac Pro, BP) et III (BTSA), en aménagements paysagers, production horticole et commerce/vente de végétaux. Il est également ouvert aux professionnels de ces mêmes domaines.

⁸ Interrogée à ce sujet par l'Unep, les UNMFR confirment qu'il est nécessaire de proposer aux jeunes d'effectuer cette période de deux semaines de stage obligatoire en pépinière.

⁹ <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/evenements-du-secteur/competition-des-metiers-worldskills/>



Les épreuves sont généralement organisées **tous les 2 ans**, avec dans un premier temps des sélections régionales pour les apprenants, qui débouchent ensuite sur une finale nationale, organisée dans le cadre du Salon Paysalia.

Initié en 2011 par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, le concours de reconnaissance de végétaux est aujourd'hui **co-organisé** avec l'interprofession VAL'HOR et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP) et la Société nationale d'horticulture de France (SNHF).

Pour l'édition de 2021, 573 jeunes apprenants ont participé aux concours de reconnaissance des végétaux organisés dans leurs régions respectives pour tenter de décrocher leur place pour la finale. **L'Unep constate le fait que ce concours se limite à un trop faible nombre de candidats.**

6. Développer le levier de la digitalisation

a. L'évolution de l'enseignement en distance avec la crise covid

Pour l'Unep, l'enseignement à distance est une nouvelle modalité pédagogique. Lors du séminaire écoles-entreprises organisée à Arras en septembre 2021, une table-ronde réunissant enseignants, élèves et entreprise a évoqué ce sujet. Ces échanges ont permis de prouver que les organismes de formation ont été réactifs et ont rapidement mis en place des solutions adaptées : **les parcours de formation ont pu s'adapter aux conditions sanitaires avec l'intégration du digital dans les classes.** De plus, les entreprises n'ont pas cessé d'accueillir leurs apprentis. L'un des avantages du métier de paysagiste est qu'il s'exerce majoritairement à l'extérieur.

b. La mise en place d'un « TOEIC » pour les végétaux

Pour faciliter la reconnaissance des végétaux auprès des jeunes, un outil innovant le « Tepik » est en cours d'élaboration. Le Tepik est un **projet d'autoformation, d'apprentissage et d'évaluation en « reco » et en connaissance des végétaux, (tous et pas seulement ornementaux).**

Il s'agit **d'un « TOEIC » pour les végétaux.** Un module pédagogique y sera associé dans un second temps, puis une traduction en anglais sera proposée pour donner un rayonnement à l'international.

Tepik a fait l'objet d'une convention nationale, notamment entre Hortipaysage, l'Institut Agro et Agrocampus Ouest site d'Angers, Val'hor, Plante & Cité. Il sera financé via le **Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).**

Le projet Tepik a été présenté aux enseignants lors de leur biennale, le 14 octobre dernier à l'école du Breuil, à Paris et lors du séminaire école entreprise de l'Unep à Arras le 28 septembre. Un séminaire lui sera dédié durant le congrès mondial de l'horticulture IHC à Angers (49) en août 2022.

B. Dans la formation continue

1. Les outils de l'Unep pour renforcer la formation professionnelle continue des professionnels du paysage

L'Unep est force de proposition pour créer des formations qui répondent **aux besoins des entreprises** et travaille de concert avec OCAPIAT et VIVEA (opérateurs de compétences) afin de **permettre aux paysagistes de pouvoir se former tout au long de leur vie conformément aux avancées permises par la loi du 5 septembre 2018 « Liberté de choisir son avenir professionnel »**.

a. Répondre à l'évolution des métiers, l'engagement de l'Unep pour la biodiversité

L'Unep est reconnue « Partenaire engagé pour la nature » par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) depuis 2021 pour ses actions réalisées et prochaines en faveur de la biodiversité. **Un [webinaire](#) a été organisé avec l'OFB, ainsi que des ateliers thématiques avec la LPO et Noé dans le cadre de journées techniques** pour sensibiliser ses adhérents sur les enjeux clés en matière de biodiversité. Il est prévu en 2022 de compléter ces outils par une **formation à destination des professionnels**.

b. Former dans la transmission et la reprise d'entreprise du paysage

Pour répondre à une demande croissante d'un **accompagnement ciblé sur la transmission et la reprise d'entreprise du paysage**, un travail est réalisé en collaboration avec le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP). Cette formation a pour le moment l'objectif d'être proposée en parcours continu. Elle vient compléter les formations des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui sont très globales et n'intègrent pas l'aspect des marchés du paysage. Elle a pour cible principale, les salariés et les jeunes apprentis qui souhaiteraient reprendre une entreprise.

c. La création de capsules Camp'Num¹⁰ sur les gestes professionnels

L'Unep a créé **37 vidéos sur les gestes professionnelles** axés autour de parcours¹¹ relatifs aux métiers du paysage. Ces divers parcours portent sur la forêt, la sécurité sur un chantier, la biodiversité, le génie écologique, les espèces exotiques envahissantes, le travail du sol et les sols sportifs. Ils sont disponibles sur **la nouvelle plateforme de formation en ligne Camp'Num** développée par OCAPIAT (l'Opérateur de compétence du monde agricole).

Il est prévu en 2022 d'intégrer ces vidéos dans un parcours de formation.

¹⁰ [plateforme collaborative de formation « Camp'num »](#), qui facilite la réalisation des formations en mode « distanciel » grâce à un espace dédié.

¹¹ <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/orientation-formation-emploi/les-gestes-professionnels/>



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

d. La diffusion des règles professionnelles aux établissements de formation

Dans le cadre de leur professionnalisation, l'Unep a envoyé un mémento récapitulatif des règles professionnelles¹² à tous les élèves de première année en paysage (du CAP au BTS).

2. Répondre aux fortes demandes de reconversion

La filière du paysage assiste à un fort développement des demandes de reconversion. Lors de notre dernier salon « Paysalia » ou de notre dernière participation au salon « Talent for the Planet », la majorité des personnes venait voir les équipes de l'Unep pour de la reconversion. Les profils des demandeurs sont des trentenaires avec un niveau 5 ou 6. Ces personnes souhaitent entrer rapidement dans le marché du travail.

a. Les POEC et POEI

Pour répondre à ces besoins, la branche du Paysage travaille à la mise en place des **Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collective et Individuelle (POEC et POEI)**, en collaboration avec Pôle Emploi et OCAPIAT. Ces préparations donnent le moyen d'accéder rapidement à un emploi. Elles visent à donner aux demandeurs d'emploi les compétences requises pour occuper des emplois qui correspondent à des besoins identifiés par la branche du paysage ou, à défaut, par le conseil d'administration d'OCAPIAT.

La POEC et la POEI sont reconnues pour leur efficacité dans l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Elles permettent aux employeurs de sécuriser les recrutements en offrant une phase d'intégration progressive dans l'entreprise au demandeur d'emploi. La durée de ces préparations est relativement longue, de 400 heures maximum.

b. Transitions Collectives

Le dispositif Transitions Collectives (TRANSCO) est aujourd'hui une solution adaptée à une reconversion. Ce nouveau dispositif co-construit avec les partenaires sociaux, permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur. Le TRANSCO vise à accompagner les salariés à se reconvertir de manière sereine, préparée et assumée dans leur bassin de vie. À l'issue de son parcours de formation, le salarié peut s'orienter vers un métier porteur dans le même bassin de vie.

c. Le développement des stages

Dans le cadre de la reconversion, la possibilité de réaliser un stage en entreprise du paysage se développe. Cette période courte, permet aux stagiaires de confirmer leurs souhaits de reconversion. Cette étape découle ensuite vers un choix de formation, soit initiale ou continue.

¹² Les [règles professionnelles](#) ont pour but de rendre accessible à tous, le savoir-faire des entreprises du paysage.



3. [Projet pour l'insertion professionnelle de réfugiés en Ile-de-France \(mise en place d'un contrat pro expérimental\)](#)

En 2020, l'Unep Ile-de-France a initié un [projet d'intégration d'un public de personnes réfugiées dans les entreprises du paysage](#). Le projet a démarré par l'organisation des réunions d'information collective avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ainsi que deux associations d'insertion, Halage et Espéro France.

Compte-tenu des retours d'expériences positifs¹³, l'Unep a décidé de se rapprocher d'OCAPIAT (opérateur de compétence) afin d'envisager la création d'une formation. **Le contrat pro expérimental** a été choisi pour imaginer une formation sur mesure combinant modules techniques et apprentissage du français, sous un format en alternance d'une durée de 8 mois. 4 entreprises sont partenaires. Le démarrage de la formation aura lieu en février. Ce dispositif fera l'objet d'un bilan qui permettra de le déployer ou non dans les autres régions.

C. [L'action des délégations régionales de l'Unep dans les territoires](#)

1. [Le lien avec les DRAAF](#)

Les 13 délégations régionales de l'Unep sont très actives pour agir en faveur de l'éducation et la formation aux métiers du paysage. Elles échangent régulièrement avec les Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) qui sont les antennes du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au niveau régional. (Participation à des GT etc.).

Des [conventions régionales](#) de partenariat ont été signées dans certaines délégations régionales avec les DRAAF. Au premier rang de ces objectifs, la convention de coopération prévoit de multiplier les actions de rapprochement **entre les enseignants-formateurs et les professionnels du paysage**. De plus, diverses actions à l'échelle régionale sont menées pour orienter vers les métiers du paysage et les valoriser (par exemple les Wordskills et les concours annuels régionaux de reconnaissance des végétaux).

2. [Expérimentation menée en Normandie : la signature d'un contrat d'objectifs entre l'Unep Normandie et la Région Normandie](#)

Un contrat d'objectifs qui porte sur la gestion prévisionnelle des emplois et de la formation a été signé entre la délégation régionale normande de l'Unep et la Région Normandie. Ce contrat piloté par l'Association Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (Anefa) et financé par la région est animé par 15 partenaires de la filière agricole.

Il s'agit de **montrer toute la diversité des métiers du paysage**. Plusieurs actions et interactions sont mises en place auprès des publics visés : salons d'orientation et d'apprentissage, visites d'entreprises, animations. Par le biais d'interventions dans les classes de collèges, de stages découverte et de

¹³ Le manque de compétences techniques a pu être compensé par la motivation des réfugiés. En revanche, le manque de maîtrise de la langue française a été considéré comme le frein principal. La non-maîtrise du français gêne la compréhension des consignes en particulier sur la sécurité sur les chantiers.



jours passés dans une entreprise du paysage, le partenariat a pour ambition de susciter l'intérêt des jeunes pour la conception et les réalisations paysagères.

3. Les conventions régionales de l'Unep avec Pôle Emploi

Depuis fin 2018, l'Unep a conclu un partenariat national avec Pôle Emploi. Ce rapprochement a permis de mieux identifier les personnes relais. Six délégations régionales de l'Unep ont pu mettre en place des conventions régionales avec Pôle emploi.

Dès 2019, cette convention s'est déclinée au niveau régional. Pôle Emploi intervient dans les rencontres locales de l'Unep pour assurer la promotion de ses services utiles aux professionnels recruteurs. Inversement, plusieurs délégations régionales de l'Unep ont organisé avec Pôle Emploi des salons de l'emploi virtuels sur les métiers du paysage. Par exemple, la délégation régionale Unep - Pays de la Loire s'est associée avec Pôle Emploi pour créer un salon de l'emploi en ligne des métiers du paysage, du 29 mars au 11 avril 2021. Lors de cet événement digital, les candidats inscrits ont pu visiter les stands d'entreprises du paysage, consulter les annonces et postuler directement pendant la durée du salon en programmant un entretien par téléphone ou visioconférence.

III. Les recommandations de l'Unep

Les diverses actions de l'Unep démontrent qu'il existe des pistes d'améliorations pour renforcer l'enseignement et la formation au paysage.

1. Recommandations issues des études liées à l'Unep

Conformément aux solutions citées par les entreprises dans l'étude de la CPNE en agriculture, il faudrait :

1. Développer des formations plus spécifiques aux métiers
2. Inclure davantage de pratiques dans l'offre de formation actuelle
3. Bénéficier d'aides financières pour former les salariés aux diplômes/certifications

2. Revaloriser l'apprentissage des élèves et les débouchés au travers du végétal

Le végétal est au cœur de l'activité des professionnels du paysage. Dans la dernière réforme des diplômes, il y a moins d'heures sur l'apprentissage des végétaux dans les référentiels. **Il faudrait consacrer plus d'heures à cet axe fondamental des métiers du paysage.**

De plus, les élèves n'ont pas suffisamment connaissance du parcours des végétaux. L'ajout dans les parcours initiaux **d'une période de stage d'une ou deux semaines en pépinière** permettrait de consolider le savoir des élèves en paysage. La mesure pourrait être ajoutée au sein de la prochaine réforme du BTS.

3. Intégrer les enjeux biodiversité dans les formations au paysage (recommandations du CNB)

Les métiers du paysage connaissent une véritable mutation pour répondre aux enjeux environnementaux et de biodiversité. Cela permet de renforcer l'expertise de ces métiers et contribuer à leur valorisation, notamment en termes de rémunération. **Il s'agit notamment d'assurer l'adéquation des formations proposées aux besoins professionnels mais aussi à l'évolution des connaissances et des enjeux.**

L'Unep prend part à plusieurs travaux ministériels sur le sujet pour adapter la formation initiale et continue à ces enjeux. Elle a récemment participé au Comité national de la biodiversité (CNB) et rédigée des recommandations pour la nouvelle la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3).

Une délibération du CNB été publié le 12 juillet 2021¹⁴ sur les thèmes « sensibilisation, éducation et formation à la **biodiversité** ». **Ses recommandations représentent des pistes d'évolutions à prendre en compte pour répondre aux besoins à l'évolution des entreprises vers les enjeux biodiversité.**

a. Sur l'éducation

La deuxième partie de la délibération du CNB porte sur « l'éducation à la biodiversité en milieu scolaire ».

Conformément à la recommandation du CNB, il faut « **assurer la formation des enseignants à la connaissance et aux enjeux de biodiversité, depuis le niveau local au niveau global et en mettant à leur disposition les nombreuses ressources et outils pédagogiques disponibles, y compris dans les filières professionnelles et technologiques** ».

b. Sur la formation

La troisième partie sur la formation indique que cette question répartit plusieurs grandes catégories d'acteurs qui ont des besoins en termes de niveaux et d'expertises variables. La diversité des métiers du paysage concilie à la fois l'environnement et l'économique. La filière a besoin d'adapter l'offre de formation aux enjeux biodiversité pour faire évoluer ses métiers et répondre à des besoins.

Par exemple, sur le génie écologique, le CNB indique que « la formation des professionnels de l'ingénierie et du génie écologique (praticiens de la gestion et de la protection de la biodiversité) est fondamentale » et qu'elle a vocation à « reposer des approches techniques et scientifiques fiables et adaptées aux niveaux de compétences ». Il déclare que les aspects naturalistes apparaissent souvent insuffisamment développés et que ces formations doivent permettre d'intégrer les composantes territoriales et socio-économiques pour assurer l'efficacité des acteurs pour la protection de la biodiversité.

¹⁴ www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_cnb__sensibilisation_education_formation_biodiversite_01_juillet_2021.pdf

Pour renforcer la formation sur ces enjeux, le CNB recommande à l'Etat d'agir pour :

- **Assurer la visibilité de l'offre de formation,**
 - Affirmer **le rôle de coordination de l'OFB** en matière de formation à la biodiversité, tout en assurant l'indépendance et la diversité des acteurs de la formation, en coordination avec les régions, fortement impliquées dans la formation continue, et en lien avec les acteurs nationaux en charge de la formation
 - Mettre en place ou en renforçant **une coordination** entre le Ministère de la Transition Écologique et les Ministères en charge des formations liées à la biodiversité - notamment les Ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture, de la Mer, de la Culture -, ainsi que le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et celui de la Transformation et de la Fonction Publiques.
- **Assurer l'adéquation de l'offre de formation aux métiers de la biodiversité**
 - Assurer que l'offre de formation suive les évolutions et besoins de montée en compétences des professionnels de la gestion de la biodiversité
 - Valoriser les métiers de la biodiversité dans leur diversité en reconnaissant leur caractère d'expertise technique et scientifique et les niveaux de compétences mobilisés.
 - Donner aux structures (services publics, entités associatives, entreprises...) les moyens d'une reconnaissance notamment salariale des compétences et niveaux de formations liés aux métiers de la biodiversité.
 - Identifier des domaines (thématiques ou géographiques) ou des niveaux de formation pour lesquels l'offre de formation est insuffisante, inadaptée ou non identifiée.
- **Assurer la qualité des formations initiales et continue,**
 - **Faciliter la participation des acteurs professionnels privés et publics** aux formations initiales et la participation des scientifiques aux formations professionnelles ; permettant ainsi un croisement des approches et des acteurs.
- **Intégrer la biodiversité dans un large panel de formation, en :**
 - Rendant obligatoire l'intégration de modules concernant la biodiversité dans toutes les formations diplômantes conduisant à des métiers dont les activités peuvent avoir des impacts sur la biodiversité
- **Faciliter l'accès à la formation continue des acteurs concernés, en :**
 - Faciliter l'accès aux financements des salariés en mobilisant les nouvelles opportunités liées, notamment à la mise en place des Projets de Transition Professionnelle, éligibles au compte personnel de formation (CPF).
 - Elargir le panel des formations « certifiantes » tout en veillant à leur qualité.
 - Soutenir le développement d'une offre diversifiée tant sur la forme (présentielle, in-situ, MOOC, ouvrage, multimédia, ...) que sur les thématiques, tout en assurant sa coordination et sa cohérence.



À PROPOS

Créée en 1963, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) est la seule l'organisation professionnelle du paysage reconnue par les pouvoirs publics. L'Unep représente les 30 050 entreprises et 109 900 actifs du secteur, qui se consacrent à la création, à l'entretien et à l'aménagement de jardins et d'espaces paysagers.

Ces entreprises sont au service des particuliers, des entreprises et des collectivités locales, et représentent toutes les tailles d'entreprise, depuis la TPE jusqu'à la PME comptant plus de 1 000 salariés. Elles s'appuient sur des jardiniers-paysagistes professionnels qui, au-delà de leur savoir-faire « végétal », déploient des compétences multiples. Cela leur permet de mener à bien des projets complets, intégrant les végétaux comme les matériaux et prenant en compte l'environnement et la biodiversité.

Contact : **Bryan Bomy**, chargé de mission en affaires publiques

bbomy@unep-fr.org – [06 34 31 25 64](tel:0634312564)



www.lesentreprisesdupaysage.fr